



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 63104

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le CAPES de langues régionales. Il souhaiterait connaître l'évolution du nombre de candidats au concours susvisé depuis 20 ans.

Texte de la réponse

Le tableau ci-après présente, pour les cinq langues du CAPES de langues régionales ainsi que pour le CAPES de langue corse, les chiffres des sessions 1990 à 2009. Il est précisé que le recrutement des professeurs de breton et de corse par la voie du CAPES a été institué dans le milieu des années 80. Les autres langues régionales ont été ajoutées progressivement : catalan et occitan-langue d'oc à la session 1992, basque à la session 1993, créole à la session 2002. Outre les concours statutaires, des concours réservés ont été organisés de 1996 à 2005 en application des dispositifs de résorption de l'emploi précaire mis en oeuvre par les lois du 16 décembre 1996 et du 3 janvier 2002. Dans le tableau joint, on peut remarquer le poids prépondérant de l'occitan dans l'ensemble des cinq concours externes du CAPES langues régionales puisqu'il représente 50 % des postes et 55 % des inscrits sur la période concernée. Statistiques du CAPES langues régionales + langue corse/Sessions 1990 à 2009

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63104

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10545

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1415